

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION DES RESSOURCES

SERVICE DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX

N° 195 /MEN/ DIRCAB/DR/SPA/J.026



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

Bangui, le

01 SEP 2026

ARRÊTÉ

PORTANT NOMINATION DES CADRES A L'INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES
PROFESSEURS D'ECOLE DE BAMBARI AU TITRE DE L'ANNEE ACADEMIQUE 2026-2027

LE MINISTRE D'ETAT EN CHARGE DE L'EDUCATION NATIONALE

- Vu la Constitution de la République Centrafricaine du 30 aout 2023 ;
- Vu la Loi n° 97.014 du 10 décembre 1997, portant Orientation de l'Education Nationale en République Centrafricaine ;
- Vu la Loi n° 99.016 du 16 juillet 1999, modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance n° 93.008 du 14 juin 1993, portant Statut Général de la Fonction Publique Centrafricaine ;
- Vu le Décret n° 23.199 du 30 aout 2023, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu le Décret n° 00.172 du 10 juillet 2000, fixant les règles d'application de la Loi n° 99.016 du 16 juillet 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance N° 93.006 du 14 juin 1993 portant Statut Général de la Fonction Publique Centrafricaine ;

DGFP:

VISAS

CPRAC:

DCF:



Vu le Décret n° 26.141 du 15 Mai 2026, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 26.146 du 21 Mai 2026, portant Nomination ou Confirmation des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 26.147 du 22 Mai 2026, Complétant les Dispositions du Décret n° 26.146 du 21 Mai 2026, Portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 21.249 du 05 octobre 2021, portant adoption du Cadre Organique de l'Administration Centrafricaine ;

Vu le Décret n° 25.372 du 17 Février 2025, portant Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale et fixant les Attributions du Ministre ;

Vu le Décret n° 26.060 du 26 Mars 2026, portant Nomination ou Confirmation des Personnalités au Ministère de l'Education Nationale ;

Vu les Rapports préliminaires des Inspecteurs d'Académies ;

Vu les nécessités de service.

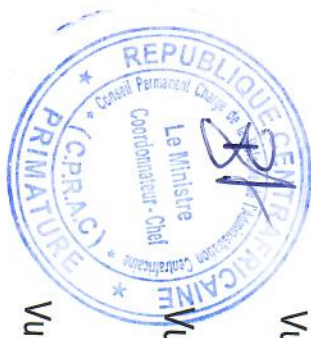
SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR DE CABINET

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés aux postes de responsabilités à L'Institut National de Formation des Professeurs d'Ecole de BAMBARI au titre de l'année académique 2026-2027, les cadres dont les noms suivent :

- I. INSPECTION ACDEMIQUE DE LA OUAKA

[Signature]



A- INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES PROFESSEURS D'ECOLE DE BAMBARI (I N F P E)

N°	NOMS ET PRÉNOMS	GRADE	ANCIENS POSTES	NOUVEAUX POSTES	FONCTION
01	KOWOGBIA Joseph	Inspecteur de l'Enseignement du Fondamental 1	Inspection Académique de l'Ombella M'poko	Institut National de Formation des Professeurs d'École de Bambari	Directeur
02	NGBATERE Sylvain	Certificat d'Aptitude Professionnelle(ENI)	Inspection Académique de la Ouaka	Institut National de Formation des Professeurs d'École de Bambari	Directeur des Études
03	NAKOUA Constant	Attaché Principal d'Administration Scolaire et d'Intendance Universitaire(APASIU)	Inspection Académique de la Ouaka	Institut National de Formation des Professeurs d'École de Bambari	Intendant



Article 2 : En application des dispositions de l'article 4 du Décret n° 81/006 du 05 janvier 1981, accordant divers avantages au personnel enseignant.

Le bénéfice de l'incamité forfaitaire de fonction octroyée au personnel Administratif, Cadres de l'enseignement, qui ont rang et prérogative de Directeur et Chef de Service, s'étend aux catégories de Responsables ci-après :

Article 3 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures, contraires et prend effet à Compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Fait à Bangui, le

01 SEP 2023

Aurélien-Simplice KONGBELETZINGAS

Ministre d'Etat en charge de l'Education Nationale



Ampliations :

- MEEN 1
- DIR.CAB 1
- DR/SRHC 2
- DGFP/CPRAC/DCFI/D.SOLDE 4